

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **RECTIFICATIF**

La vaccination des 12-17 ans : une priorité pour la rentrée

Angoulême, le 11 août 2021

Garder les écoles ouvertes et assurer au maximum les cours en présentiel, tout en recherchant l'immunité collective, est une priorité absolue pour les pouvoirs publics.

Depuis le 15 juin dernier, dans le cadre de la stratégie vaccinale de lutte contre le Covid19, les jeunes âgés de 12 à 17 ans sont éligibles à la vaccination, avec le vaccin ARN Messenger Pfizer-BioNTech.

En anticipation de la prochaine rentrée scolaire, où une large campagne de vaccination de collégiens et lycéens sera mise en œuvre dans les collèges et lycées, la préfecture et la délégation départementale de l'Agence régionale de santé de Charente invitent les jeunes à se faire vacciner dès aujourd'hui.

*Pour la vaccination des mineurs **de moins de 16 ans**, l'autorisation d'un seul des deux parents, ou des responsables de légaux, est requise.*

Les adolescents de plus de 16 ans peuvent décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.

Les modalités de rendez-vous sont identiques à celles des autres publics, auprès :

- des centres de vaccination (réservations sur <https://www.doctolib.fr/>);
- des pharmacies ;
- des médecins traitants.

Retrouvez toutes les informations utiles sur :

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-16-charente.html>

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle